



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le mardi 12 février 2019, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux

Quelque onze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 47 par le maire Jonathan Lapierre.

R1902-1313

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019
- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 janvier 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

- 7.2 Finances
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.6.1 Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble commercial sis au 1099, chemin de La Vernière – Village de L'Étang-du-Nord
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
- 7.8.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente relativement à l'utilisation des locaux de la Commission scolaire des Îles et de la Municipalité des Îles aux fins d'activités récréatives, sportives et culturelles
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
- 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° 2019-03 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Étang-du-Nord, de Fatima et de Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage
- 7.10.2 Dépôt du premier projet de règlement n° 2019-03 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Étang-du-Nord, de Fatima et de Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage
- 7.10.3 Avis de motion – Règlement n° 2019-04 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail
- 7.10.4 Dépôt de projet de règlement n° 2019-04 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail
- 7.10.5 Avis de motion – Règlement n° 2019-05 instituant un programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés et pour un deuxième logement intergénérationnel
- 7.10.6 Dépôt du projet de règlement n° 2019-05 instituant un programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés et pour un deuxième logement intergénérationnel



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

- 7.10.7 Adoption du Règlement d'imposition n° 2019-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année 2019
- 7.10.8 Adoption du Règlement n° 2019-02 modifiant le règlement n° 2002-02 pour revoir la désignation des membres du comité exécutif de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

R1902-1314

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

R1902-1315

Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 janvier 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 janvier 2019.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé et d'entériner les décisions prises lors de cette séance.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1902-1316

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 11 au 28 janvier 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 051 342,19 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil depuis la dernière séance.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1902-1317

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble commercial sis au 1099, chemin de La Vernière – Village de L'Étang-du-Nord

Les propriétaires du bâtiment commercial sis au 1099, chemin de La Vernière, du village de L'Étang-du-Nord, souhaitent réaliser des travaux d'agrandissement à leur bâtiment principal. Or, selon le plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre, l'agrandissement prévu empiéterait en partie dans la zone tampon de 9 mètres calculée à partir de la limite de propriété laquelle est contiguë avec une zone résidentielle.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal empiétant en partie dans la zone tampon.

CONSIDÉRANT QUE la partie de la construction se trouvant dans la zone tampon est mineure;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement à l'égard de cette demande;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans le journal *Le Radar*, en date du 25 janvier 2019, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter la demande de dérogation mineure faite par les propriétaires de l'immeuble sis au 1099, chemin de La Vernière, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de l'environnement.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1902-1318

Autorisation de signature – Protocole d’entente relativement à l’utilisation des locaux de la Commission scolaire des Îles et de la Municipalité des Îles aux fins d’activités récréatives, sportives et culturelles

CONSIDÉRANT QUE l’entente de collaboration qui existe depuis de nombreuses années entre la Commission scolaire des Îles et la Municipalité des Îles pour la gestion des infrastructures scolaires et municipales, avec comme objectif de rendre ces infrastructures accessibles à la population;

CONSIDÉRANT QUE l’entente permet de mieux servir la population en offrant des activités sportives, récréatives et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire et la Municipalité mettent à la disposition divers locaux, équipements et infrastructures appartenant à l’autre partie, pour être en mesure d’offrir des activités aux citoyens et aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permet d’inclure le Centre multisport situé à proximité de la Polyvalente, ce qui offrira un accès plus grand à la clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l’institution scolaire et l’organisation municipale ont été accompagnées par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour revoir les modalités de l’entente, la bonifier, l’améliorer et s’assurer qu’elle est équitable;

CONSIDÉRANT QUE cette entente quinquennale intervenue entre la Commission scolaire et la Municipalité précise les modalités et responsabilités de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

d’autoriser le maire et le directeur général à procéder à la signature d’un protocole d’entente quinquennale relativement à l’utilisation des locaux de la Commission scolaire et de la Municipalité aux fins d’activités récréatives, sportives et culturelles.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

N° de résolution
ou annotation

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1902-1319

Avis de motion – Règlement n° 2019-03 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Étang-du-Nord, de Fatima et de Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage

La conseillère, Mme Suzie Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Étang-du-Nord, de Fatima et de Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage.

R1902-1320

Dépôt du premier projet de règlement n° 2019-03 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Étang-du-Nord, de Fatima et de Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend modifier ce règlement conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la première étape consiste à procéder à l'adoption d'un premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le premier projet de règlement suivant :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Étang-du-Nord, de Fatima et de Havre-aux-Maisons et en apportant des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage »;

de soumettre ce projet de règlement à la population lors d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra le mardi le 26 février 2019, à 19 h, à la mairie, et de publier un avis à cet effet conformément aux dispositions de la loi.

R1902-1321

Avis de motion – Règlement n° 2019-04 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement sur la rémunération des élus et autres conditions de travail.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

N° de résolution
ou annotation

R1902-1322

Dépôt de projet de règlement n° 2019-04 sur la rémunération des élus et autres conditions de travail

CONSIDÉRANT QUE les règles fiscales relatives à la rémunération des élus municipaux ont été modifiées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite revoir la rémunération des élus et ainsi l'ajuster à ces nouvelles règles;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2019-04 séance tenante.

R1902-1323

Avis de motion – Règlement n° 2019-05 instituant un programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés et pour un deuxième logement intergénérationnel

Le conseiller, M. Benoit Arseneau, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement instituant un programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés et pour un deuxième logement intergénérationnel.

R1902-1324

Dépôt du projet de règlement n° 2019-05 instituant un programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés et pour un deuxième logement intergénérationnel

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a souscrit à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite soutenir les aînés qui font le choix de demeurer à la maison en mettant à leur disposition un programme permettant le remboursement de certaines taxes de services pour les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que pour les propriétaires de logements intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2019-05 séance tenante.

R1902-1325

Adoption du Règlement d'imposition n° 2019-01 décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année 2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre dernier, le budget de la Municipalité et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU les dispositions spécifiques à la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition de taxes et tarifs;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2018;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2019-01 intitulé : « Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2019 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

R1902-1326

Adoption du Règlement n° 2019-02 modifiant le règlement n° 2002-02 pour revoir la désignation des membres du comité exécutif de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le Règlement n° 2002-02 constituant le comité exécutif et déterminant les règles de régie interne;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier ce règlement pour revoir la désignation des membres du comité;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2019-02 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2002-02 pour revoir la désignation des membres du comité exécutif de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Précision sur le programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés et pour un deuxième logement intergénérationnel
- ❖ Suivi au sujet de la demande de prise en charge par le ministère des Transports de la portion de la route située entre Bassin, La



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

12 février 2019

Montagne et L'Étang-des-Caps

- ❖ Mise en place par Hydro-Québec d'un projet microréseau aux Îles
– Demande si les citoyens seront consultés éventuellement

R1902-1327

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 10.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier